

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 26 JUIN 2018

**DÉLIBÉRATION N° 2018-36 : DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL
POUR L'ENSEMBLE DES ACTES NÉCESSAIRES À L'ADMINISTRATION
ET LA GESTION DES MARQUES COLLECTIVES
« VÉGÉTAL LOCAL » ET « VRAIES MESSICOLES »**

Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité,

- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-17, relatifs à l'Agence française pour la biodiversité, en particulier l'article L.131-9 2° a) ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-11, relatifs au Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu le Code de l'environnement, et notamment son article R.131-30-1, relatif aux compétences du Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité ;
- Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil d'administration du 21 février 2017 portant délégations de pouvoir au Directeur général ;
- Vu la convention de transfert d'activité en date du 12 juillet 2017 entre l'Agence française pour la biodiversité et la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux ;
- Vu la marque collective « Végétal local » enregistrée à l'INPI sous le n° national 15 4 148 064 ;
- Vu la marque collective « Vraies messicoles » enregistrée à l'INPI sous le n° national 15 4 146 938 ;
- Considérant l'intérêt d'une gestion efficace et réactive des actes relatifs à l'administration des marques collectives « Végétal local » et « Vraies messicoles » ;
- Vu le rapport du Directeur général de l'Agence ;

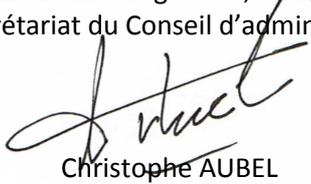
et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE UNIQUE :

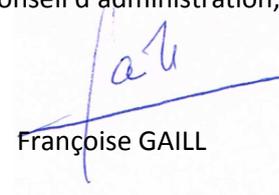
Délégation de pouvoir est donnée au Directeur général de l'Agence française pour la biodiversité pour adopter l'ensemble des actes nécessaires à la défense, l'administration, la gouvernance et la gestion des marques collectives « Végétal local » et « Vraies messicoles ».

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

La première vice-Présidente
du Conseil d'administration,



Françoise GAILL